

République Française, Département de la Moselle, Arrondissement de Sarrebourg
COMMUNE de LUTZELBOURG

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal n°33

Séance du 23 juin 2017 - Convocation en date du 17 juin 2017

<u>Conseillers :</u>	<u>élus :</u>	<u>en fonction :</u>	<u>présents :</u>	<u>nombre de procuration :</u>
	15	14	1	0

Sous la présidence de MOUTIER Joseph, Maire

Membres absents non excusés :

- 1 UNTERNER Guy 2ème adjoint
- 2 TALIDE José 3ème adjoint
- 3 BASSOMPIERRE Muriel 4ème adjointe
- 4 METZINGER Christophe conseiller municipal
- 5 HIESIGER Laurent conseiller municipal
- 6 GERBER Olivier conseiller municipal
- 7 MULLER Raoul conseiller municipal
- 8 REDINGER Jean-Michel conseiller municipal
- 9 ALBACH Mickaël conseiller municipal
- 10 GARDYJAS Séverine conseillère municipale
- 11 OBERLE Geneviève conseillère municipale

Membres absents excusés :

- 1 WAGNER Roland 1er adjoint
- 2 RICHERT Charles conseiller municipal

Procurations : néant

- 264 - Désignation secrétaire de séance
- 265 - Modification budgétaire
- 266 - Travaux route de Dannelbourg
- 267 - Conventions avec Voies Navigables de France

Ouverture de séance à 20h12

Délibération N° 2017-6-264

Madame Kremer Véronique est désignée secrétaire de séance

Délibération N° 2017-6-265

Objet : Modification budgétaire n°1

Les logiciels de gestion communale étant lourds en application et dépassés, il est utile de les remplacer, pour ce faire il faut voter la modification budgétaire suivante :

Opération licence logiciel

N° 1503 c/2051 : 3 000 € OPFI c/1641 +3000.00 €

Le conseil après en avoir délibéré approuve cette proposition et autorise cet achat.

Délibération N° 2017-6-266

Objet : Travaux rue de Dannelbourg

Les deux devis présentés étant trop élevés : 19 080 € et 17 323 €,

le Maire propose de réaliser ces travaux en régie avec la participation éventuelle d'un artisan.

Le conseil, après en avoir délibéré approuve cette proposition.

27

Délibération N° 2017-6-267

Objet : Conventions avec Voies Navigables de France

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer avec Voies Navigables de France une nouvelle convention de superposition de gestion relative aux chemins de halage.

Celle-ci s'étendra jusqu'à hauteur de la salle polyvalente

Le conseil, après en avoir délibéré approuve cette proposition.

le maire a fermé la séance à 20h45

fait à Lutzelbourg le 26 juin 2017, le maire certifie que le présent compte rendu a été affiché à la porte de la mairie.

le maire Moutier Joseph

